

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 19/2026

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Nomenclature : 7.1.2 Décisions budgétaires

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	13	13			
Rapporteur :		Pierre GUIBLIN			
Secrétaire de séance :		Sylvie GABELLE			

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sylvie GABELLE, Liliane DELAFOSSE, Aurore TISSIER, Magali METHENIER, Nicolas BERGER, Adrien FONTAINE, Patrick MATHIAUD, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie BELLEVOIX	a donné pouvoir à	Madame Liliane DELAFOSSE
Madame Corinne JOUANOT	a donné pouvoir à	Madame Sylvie GABELLE
Madame Jeanne GAZEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés : Néant.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2121-29 et L.2122.21 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mars 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 du budget CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par la Conseil d'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant les résultats à la clôture du compte financier unique du budget CCAS ;

Il est proposé les affectations de résultats suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat 2025 cumulé
CCAS	31 542,55 €	15 222,16 €	-16 320,39 €	31 407,62 €	15 087,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat 2025 cumulé
CCAS	6 960,84 €	9 905,83 €	2 944,99 €	2 392,79 €	5 337,78 €

AFFECTATION DE RÉSULTATS

<u>Fonctionnement</u> :	Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	15 087,23 €
<u>Investissement</u> :	Excédent d'investissement reporté (compte 001) :	5 337,78 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- affecte les résultats comme proposé (document annexé)

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 19 mai 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,


Le Président,
MAIRIE
DE
SANCOINS
(Cher)
Pierre GATBLIN

La secrétaire de séance,


Sylvie GABELLE